

Conseil d'administration

20 /21 juin 2024

En référence au

point 11 de l'ordre du jour

Point à l'ordre du jour : Protection et Gestion des incidentsRésumé

Voici le Rapport sur la protection et la gestion des incidents du T4 2024. Les points à noter sont les suivants :

1. Le recrutement dans la nouvelle structure du secrétariat s'est poursuivi à un rythme soutenu et nous avons dispensé des formations à la protection à 45 nouveaux membres du personnel dans le cadre de leur formation d'intégration.
2. Nous avons amélioré de 23% le taux de participation des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes à la formation initiale à la protection dans les quatre premières semaines de leur arrivée à l'IPPF.
3. Au cours du T1, nous avons commencé à déployer les communautés de pratique (CdP) des Associations membres en matière de protection. L'une d'entre elles s'est tenue dans la région ACR, une autre dans la région ESEAOR et une autre enfin dans la SAR. Les trois autres régions sont toujours en train de travailler au lancement de leurs réunions de CdP en matière de protection dans leurs AM.
4. L'identification d'enquêteur-riche-s compétent-e-s et expérimenté-e-s en RH et protection est terminée – nous avons ainsi identifié un petit nombre de personnes à intégrer.

Action requise

Le Conseil est invité à **prendre note** des progrès réalisés.

SIGLES

| | |
|----------------|--|
| ACR | <i>Région des Amériques et des Caraïbes</i> |
| RA | <i>Région Afrique</i> |
| AWR | <i>Région du Monde arabe</i> |
| CA | <i>Conseil d'administration</i> |
| EN | <i>Réseau européen</i> |
| ESEAOR | <i>Région Asie de l'Est et du Sud-est et Océanie</i> |
| CGI | <i>Coordinateur-riche des incidents</i> |
| GI | <i>Gestion des incidents</i> |
| PISC | <i>Prestation d'informations et de services aux client-e-s</i> |
| AM/CP | <i>Association membre / Partenaire de collaboration</i> |
| PTP | <i>Principal type de problème</i> |
| SAR | <i>Région Asie du Sud</i> |
| S&S | <i>Sûreté et sécurité</i> |

T1 2024 : Rapport trimestriel sur la protection et la gestion des incidents

Ce rapport, qui concerne le 1^{er} trimestre 2024 (1 janvier - 31 mars 2024 – T1 2024), offre des informations sur la protection et la gestion des incidents (GI) afin d'apporter un soutien à la Direction et à la Gouvernance dans leurs rôles de management et de surveillance. Toutes les données cumulées remontent à décembre 2018, date du lancement de *SafeReport* de l'IPPF.

Données de gestion des incidents : en un coup d'œil

Graphique 1 : graphique synthétique montrant les données de GI relatives au T1 2024 et cumulées. Tous les chiffres entre parenthèses concernent les AM.

| T1 2024 1 janvier—31 mars 2024 | | | Cumul 1 janvier 2018 - 31 mars 2024 | | | |
|--|--|-------|--|-----------|--|----------|
| 30 (22) Total : Tous les signalements faits au T1 (jan-mars 2024) | 1 (0) Total : signalements de protection au T1 (jan-mars 2024) | | 370 (217) Total cumulé : Tous les signalements reçus à la fin du T1 | | 31 (24) Total cumulé : Tous les signalements de protection reçus à la fin du T1 | |
| 13 (6) Total : Nombre de dossiers clos au T1 (jan-mars 2024) | 2 (1) Total : dossiers de protection clos au T1 (jan-mars 2024) | | 331 (182) Total cumulé : Tous les dossiers clos à la fin du T1 | | 28 (22) Total cumulé : Tous les dossiers de protection clos à la fin du T1 | |
| PTP Rapportés au T1 ↓ | Résultats : Dossiers clos pendant le T1 ↓ | | PTP Signalés à la fin du T1 ↓ | | Résultats : Dossiers clos à la fin du T1 ↓ | |
| Questions liées à l'emploi et au lieu de travail 21 (18) | Corroboré | 4 (1) | Questions liées à l'emploi et au lieu de travail | 214 (126) | Corroboré | 100 (57) |
| | | | Égalité diversité inclusion | 17 (7) | En partie corroborés | 40 (19) |
| | | | Malversation financière | 97 (54) | | |
| Malversations financières - 7 (4) | Autres * | 9 (5) | PISC (prestation d'informations et de services aux client-e-s) | 5 (4) | Non corroborés | 121 (63) |
| Protection - 1 (0) | | | Protection | 31 (24) | | |
| S&S - 1 (0) | | | | | Sûreté et sécurité | 6 (2) |

Réalisations en matière de protection

- La **formation initiale obligatoire à la protection** a été dispensée à **45** nouveaux-elles arrivant-e-s sur tous les sites du Secrétariat. Pour le T1, 30 (67 %) des nouveaux et nouvelles arrivants et arrivantes ont suivi la formation dans un délai de quatre semaines et 15 (33 %) non. Il s'agit d'une amélioration de 23 % par rapport au T4 2023 et nous espérons que cette augmentation se poursuivra en 2024.
- Lancement d'une nouvelle initiative de protection** – à savoir la mise en place et le déploiement de communautés de pratique en matière de protection chez les AM (*CdP protection des AM*) dans chaque région. Il s'agit de l'un des principaux objectifs de l'équipe, Protection et Gestion des incidents, en 2024. Le 14 mars, l'ACR était la région qui a facilité la toute première réunion des *CdP protection des AM*. Elle fut rapidement suivie par

la SAR le 21 mars et l'ESEAOR le 27 mars. Les autres régions suivront au fur et à mesure de l'avancement de leurs plans.

L'objectif des *CdP protection des AM* est de permettre aux AM de se réunir pour discuter du développement de la protection au sein de leur organisation et de la manière dont, en tant que Fédération, nous pouvons mieux toucher nos clientes et clients ainsi que les membres de la communauté pour qu'ils et elles comprennent, d'une part, le concept de leurs droits à être protégés contre les abus et l'exploitation et, d'autre part, qu'elles et ils peuvent signaler toute atteinte à la personne (maltraitance, harcèlement, etc.).

Ces premières réunions ont permis d'examiner les modalités proposées et de réfléchir à la manière dont les AM pourraient partager avec d'autres associations de leur région des exemples de bonnes et mauvaises pratiques, de risques, de politiques, d'enseignements à tirer, etc., via la CdP. L'une des AM de l'ACR a fait part de son expérience et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques de protection, ce qui a alors suscité énergie et discussions au sein des autres AM de la région.

Les réunions ont également examiné le soutien que le secrétariat pourrait offrir, y compris la formation des personnes relais protection des AM, la mise à disposition de ressources liées à la protection et autres initiatives. On espère que les réunions peuvent se tenir tous les trimestres. Elles se déroulent virtuellement, avec traduction simultanée si nécessaire, et constituent un moyen efficace de partager expertise et expérience et de créer de véritables communautés de pratique gérées par les AM.

Gestion des incidents : Réalisations

- **Nous avons continué à former et à soutenir les membres du personnel nouvellement destinés à travailler sur la gestion des incidents.** Au cours du T1, nous avons ainsi formé 10 d'entre eux à la gestion des incidents.
- **L'identification des enquêteurs et enquêtrices qui rejoindront notre registre d'enquêteur-riche-s RH/ protection est terminée.** Nous avons identifié un petit nombre d'enquêteur-riche-s hautement qualifié-e-s et expérimenté-e-s et l'appel à candidatures reste ouvert, afin que nous puissions étoffer notre registre. Ce faisant, nous avons tiré un enseignement précieux en tant qu'organisation, à savoir que nous devons effectuer une diligence raisonnable afin de veiller à ce que les enquêteur-riche-s aient les compétences et l'expérience nécessaires pour mener des enquêtes de grande qualité et que nous devons réduire les délais induits par la nécessité de passer des annonces pour trouver un-e enquêteur-riche chaque fois que nous en avons besoin. Il ne reste plus qu'à intégrer les enquêteur-riche-s sélectionné-e-s de telle façon qu'ils/elles puissent commencer leur mission immédiatement.
- **L'analyse des enseignements a permis d'élaborer de nouveaux supports de formation :** Notre analyse se poursuit, les enseignements identifiés au cours du T1 étant mentionnés à la dernière page du présent rapport.

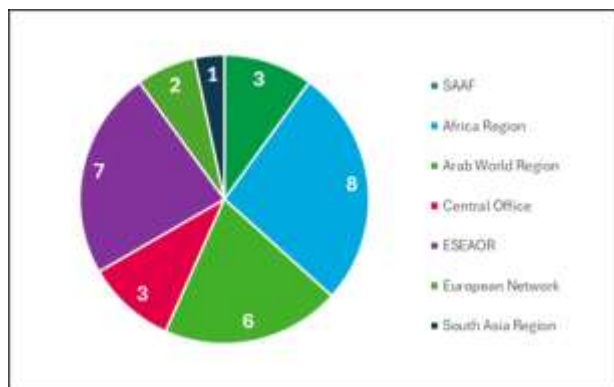
Gestion des incidents : Données

Le **graphique 2** ci-dessous fournit des données sur les 39 signalements sur *Safe Report* toujours ouverts à la fin du T1. Tous les chiffres entre parenthèses concernent les AM. Tout dossier ouvert depuis 12 mois ou plus est considéré comme étant en suspens ou en souffrance. Comme indiqué à la fin de l'exercice 2023, nous avons résorbé tous les dossiers en souffrance au cours du premier semestre 2023. Cependant, vers la fin du T1 2024, un ancien dossier en souffrance a dû être rouvert – ainsi que le montre le graphique 2 > 18 mois. Ceci est dû au fait qu'il a été découvert que l'AM n'avait pas communiqué les informations requises à l'autorité compétente. On s'attend à ce que ce dossier soit clôturé une fois que nous aurons reçu un retour sur les mesures prises par l'AM pour améliorer les systèmes ainsi que la confirmation du rapport requis.

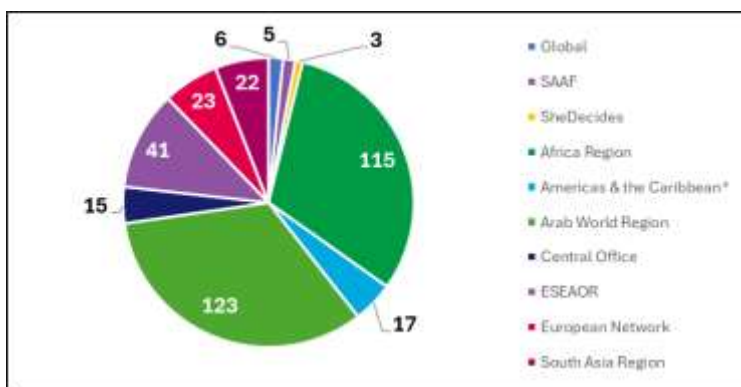
Le **graphique 2** est une ventilation de tous les dossiers ouverts par région.

| Region/Entity | Length of time cases have been open for | | | | Total no. of open cases |
|---------------------------|---|-------------|---------------|------------|-------------------------|
| | 0-6 months | 6-12 months | Backlog cases | | |
| | | | 12- 18 months | >18 months | |
| Global | | | | | 0 |
| SAAF | 1 (0) | | | | 1 (0) |
| Africa Region | 9 (9) | 2 (2) | | | 11 (11) |
| Americas & the Caribbean* | 1 (1) | | | | 1 (1) |
| Arab World Region | 9 (8) | 5 (5) | | | 14 (13) |
| Central Office | 1 (0) | | | | 1 (0) |
| ESEAOR | 8 (7) | | | 1 (1) | 9 (8) |
| European Network | 2 (2) | | | | 2 (2) |
| South Asia Region | | | | | 0 |
| Total | 31 (27) | 7 (7) | 0 | 1 (1) | 39 (35) |

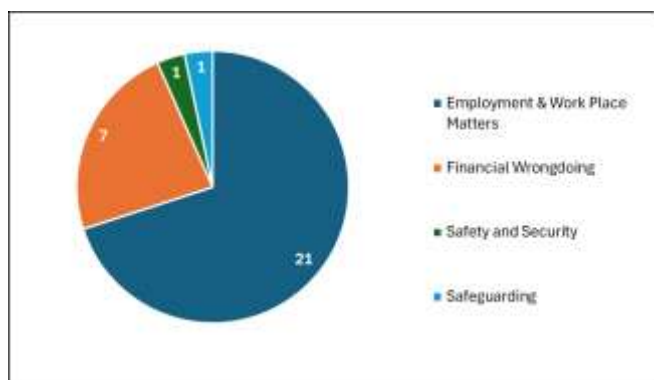
Graphique 3 ventilation des signalements faits *pendant* le T1 par région



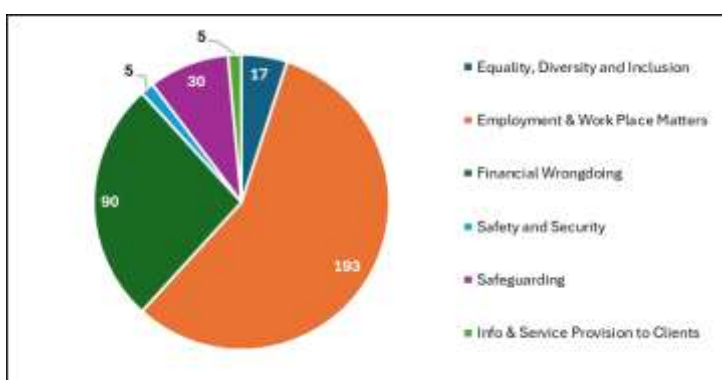
Graphique 4 ventilation des signalements reçus à *la fin* du T3 1par région



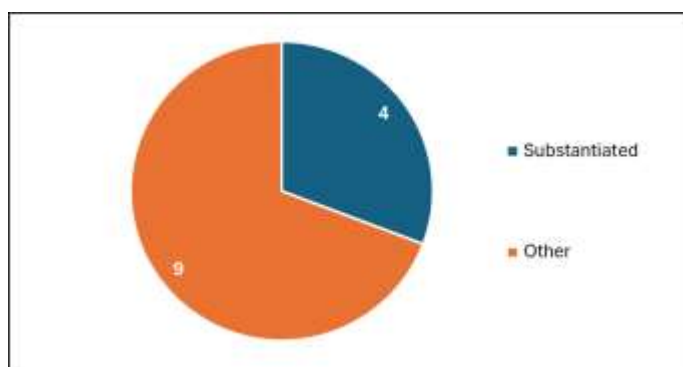
Graphique 5 ventilation des signalements par PTP *pendant* le T1



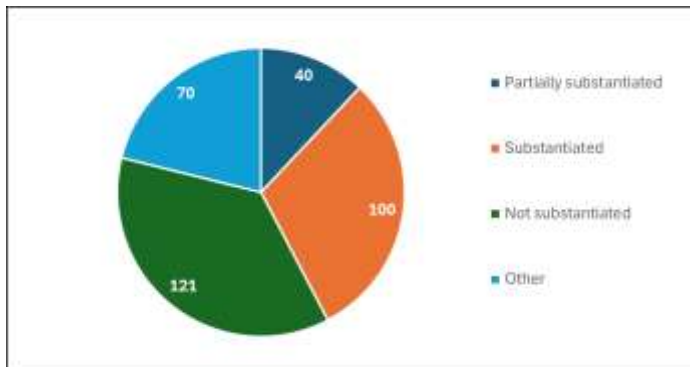
Graphique 6 ventilation des signalements par PTP à *la fin* du T1



Graphique 7 Ventilation par résultats de tous les dossiers clos *pendant* le T1



Graphique 8 ventilation par résultats de tous les dossiers clos à *la fin* du T1



Gestion des incidents : Enseignements

Au cours du T1, nous avons clôturé un total de 13 dossiers. Les enseignements tirés avant la clôture des dossiers sont rapportés, analysés et communiqués mensuellement à l'équipe de direction. Ci-dessous la liste des enseignements tirés au cours du T1 2024 avec les mesures prises à leur suite :

- 1) **Problème:** Bien que chaque membre du personnel reçoive une formation à la protection lors de son intégration, il est nécessaire, dans certaines régions, d'apporter aux nouveaux membres du personnel un soutien à fins de familiarisation avec le comportement que l'on attend d'eux.

Enseignement : lorsque le personnel a besoin de comprendre ce qu'est notre culture comportementale à l'IPPF, nous devons créer des canaux d'apprentissage.

Mesure déjà prise : Certaines régions organisent des séances de protection plus fréquentes avec le personnel.

Autres mesures à prendre : Surveiller l'impact de la fréquence des sessions de sensibilisation à la protection par rapport au nombre de rapports du personnel liés à leur protection.

- 2) **Problème:** Les déplacements du personnel doivent faire l'objet d'une attention particulière – la prévention des risques et dommages n'est pas suffisamment efficace et l'évaluation des risques n'est pas systématique.

Enseignement : Les gens peuvent subir des préjudices importants si la sécurité et les risques liés à leurs déplacements ne sont pas correctement évalués et si des mesures d'atténuation ne sont pas mises en place.

Mesure déjà prise : des discussions ont été entamées sur la nécessité d'adopter une approche beaucoup plus efficace et globale de la sécurité des déplacements.

Autres mesures à prendre : L'IPPF doit élaborer et mettre en œuvre une politique efficace de sécurité des déplacements pour remplacer la version existante ; une politique qui tienne compte de l'intention de devenir (ce que nous sommes déjà en partie devenus) une organisation beaucoup plus diversifiée. Les managers doivent être formé-e-s afin qu'elles et ils comprennent leurs responsabilités en matière d'évaluation des risques de déplacements auxquels peuvent être confrontés les membres de leur équipe lorsqu'ils et elles prévoient de voyager. L'évaluation des risques avant le déplacement et les briefings de sécurité doivent être normalisés et plus inclusifs. Nous avons commencé à travailler en ce sens.